

REGLEMENT DE MANOEUVRE DE L'ARTILLERIE

Titre(s) : REGLEMENT DE MANOEUVRE DE L'ARTILLERIE : D.C.A. (AUTO CANON). UNITES ARMEES DE CANONS DE 75 ANTI-AERIENS AUTOMOBILES MODELE 1913. SERVICE DU MATERIEL. / Ministère de la Guerre.

Auteur(s) : Ministère de la Guerre.

Editeur, producteur : Paris : 1ère partie - Titre 7, 1930

Description matérielle : 192 .

Résumé ou extrait : Règlement sur le tir de canon de 75 anti-aérien.

Sujet(s) : CANON ANTIAERIEN
ARTILLERIE
CANON 75